



AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet de deux demandes de dérogations mineures, à sa séance du 6 novembre 2023, qui se tiendra à compter de 19h30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

Localisation de l'immeuble

Nature de la demande

790-790A, route Fraser (lot 3 489 428)

Autoriser un morcellement en 3 lots, dont les 2 lots projetés en bordure de la route auraient une superficie de 2 852,2 m², alors que la norme minimale est de 3 000 m².
Autoriser la largeur des lots demandés qui est de 40,67 m et 40,64 m, alors que la norme minimale est de 50,00 m.

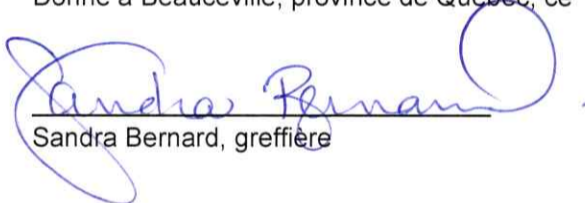
485, 23^e Avenue (lot 5 084 780)

Autoriser une superficie de terrain de 5 566,7 m², alors que la norme maximale est de 3 600 m².

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogation mineure, ces dernières ainsi approuvées par le conseil municipal seront réputées conformes aux règlements de la Ville.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 6 novembre 2023.

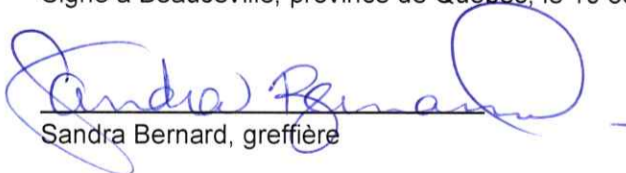
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 10 octobre 2023.


Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 10 octobre 2023.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 10 octobre 2023.


Sandra Bernard, greffière